

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 14/09/2018

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; Maguy ROCCHI ; Aline RUGGERI ; René DOMINICI ; Stéphanie IACOMETTI ; Régine RIBES-RUSAFI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; François SANTONI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI ; André ROCCHI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Jean-François OTTOMANI.

Etaient absents : Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Christian PAOLI.

Etaient représentés : Christian PAOLI était représenté par Jean-François OTTOMANI.

Nombre de conseillers	
En exercice :	20
Présents :	16
Votants :	17
Absents :	04
dont représentés :	1

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

DEL210918-10

OBJET : Subvention aux Sapeurs-Pompiers

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ghisonaccia qui sollicite une aide financière dans le cadre d'un soutien au personnel du CIS de Ghisonaccia.

Afin d'effectuer des travaux et des aménagements et également organiser des manifestations et des activités au profit du personnel de la caserne et de leur famille, l'amicale sollicite un soutien financier de 1 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'allouer une subvention de 1 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ghisonaccia pour l'année 2018,
- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 au compte de dépenses « 6574 » de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer une subvention de 1 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ghisonaccia pour l'année 2018,
- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 au compte de dépenses « 6574 » de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

